



RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1976 B 00823

Numéro SIREN : 307 047 696

Nom ou dénomination : BABYLONE AVENUE ARCHITECTES

Ce dépôt a été enregistré le 19/12/2013 sous le numéro de dépôt A2013/030699



4428395

Dénomination : BABYLONE AVENUE ARCHITECTES
Adresse : 20 boulevard Eugène Deruelle 69003 Lyon -FRANCE-
n° de gestion : 1976B00823
n° d'identification : 307 047 696
n° de dépôt : A2013/030699
Date du dépôt : 19/12/2013

Pièce : Procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire



4428395

BABYLONE AVENUE ARCHITECTES
Société Anonyme au capital de 168 840 euros
Siège social : Immeuble « Le Britannia » - Hall A
20 boulevard Eugène Deruelle
69003 LYON
307 047 696 RCS LYON

PROCES-VERBAL DE
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 21 JUIN 2013

L'AN DEUX MILLE TREIZE, et le 21 juin, à 10 heures,

Au cabinet de Maître Jean-Baptiste LE JARIEL, Avocat, sis 18, avenue du Maréchal de Saxe 69006 LYON,

Les actionnaires de la Société BABYLONE AVENUE ARCHITECTES, immatriculée au RCS de Lyon sous le numéro B 307 047 696, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire.

Chaque actionnaire ainsi que le commissaire aux comptes ont été convoqués par lettre recommandée, adressée par le Conseil d'administration.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le bureau, ainsi constitué, qui constate que les actionnaires présents ou représentés, ou votant par correspondance possèdent 3 859 actions, sur les 4020 actions émises composant le capital social et ayant le droit de vote.

L'Assemblée, réunissant le quorum requis par la loi, est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur Gérard PAGLIERI préside la séance, en sa qualité de Président du Conseil d'administration.

L'assemblée générale désigne à l'unanimité Monsieur Gérard VIAULT en qualité de secrétaire.

Monsieur Daniel SCHOEN et Monsieur Guillaume GRANGE, les deux actionnaires représentant, tant par eux-mêmes que comme mandataires, le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Frédéric VELOZZO, Commissaire aux comptes, est absent excusé.

Le Président met à la disposition des actionnaires :

- une copie de la lettre de convocation adressée à chaque actionnaire ;
- la copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes avec l'avis de réception ;
- la feuille de présence et les procurations données par les actionnaires représentés, ainsi que les formulaires de vote par correspondance ;
- un exemplaire des statuts de la Société.
- le texte des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été communiqués aux actionnaires et au Commissaire aux comptes ou tenus à leur disposition au siège social préalablement à la présente Assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

- Agrément à la cession des titres de la Société ;
- Démission et remplacement du Président et des membres du Conseil d'administration ;
- Questions diverses ;
- Pouvoirs ;

Diverses observations sont échangées puis, personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du projet de cession d'actions détenues par Monsieur Gérard PAGLIERI, à hauteur de 888 actions, Monsieur Gérard VIAUT, à hauteur de 888 actions, de Monsieur Christian RENARD, à hauteur de 888 actions et de Madame Hélène BRUNET, à hauteur de 17 actions, décide, sous réserve de la signature de l'acte de cession de titres, d'agréer, en qualité d'actionnaires, la S.A.R.L. AA GROUP, immatriculée au RCS Saint-Etienne sous le numéro B 515 302 495, dont le siège social est sis 8, rue d'Arcole – 42000 SAINT ETIENNE.

Cette résolution est mise aux voix :

Vote Pour : 3 859

Vote Contre : 0

Abstention : 0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission, à compter de ce jour, du Président et de l'ensemble des membres du Conseil d'administration, à savoir :

- Monsieur Gérard PAGLIERI : administrateur et Président du Conseil d'administration
- Monsieur Gérard VIAULT : administrateur
- Madame Hélène BRUNET : administrateur

En conséquence, l'assemblée décide de procéder aux nominations suivantes :

- administrateur : Monsieur Philippe CANIVET, né le 12 décembre 1968 à Saint-Etienne (42), de nationalité française, demeurant 3 rue Marguerite – 26000 VALENCE,
- administrateur : Monsieur Guillaume GRANGE, né le 13 février 1973 à Lyon, de nationalité française, demeurant 7 rue Centrale 69510 MESSIMY,
- administrateur : Monsieur Daniel SCHOEN, né le 11 octobre 1968 à Alger (Algérie), de nationalité française, demeurant 6 allée du Cerisier 69300 CALUIRE ET CUIRE,
- administrateur : S.A.R.L. AA GROUP, 8 rue d'Arcole – 42000 SAINT ETIENNE, représentée par Philippe CANIVET,
- administrateur : Monsieur Bruno MASSON, né le 27 mars 1969 à Saint Etienne, demeurant 8 rue Gerentet – 42000 SAINT ETIENNE,
- administrateur : Société Civile CANIVET MASSON, SIREN n° 793 369 034, 81 rue Pont du Gat – 26000 VALENCE,

lesquels sont présents et déclarent accepter leurs fonctions et n'être frappés d'aucune incapacité de nature à en empêcher l'exercice.

Cette résolution est mise aux voix :

Vote Pour : 3 859

Vote Contre : 0

Abstention : 0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour accomplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est mise aux voix :

Vote Pour : 3 859

Vote Contre : 0

Abstention : 0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

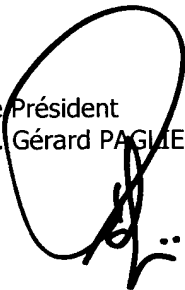
*

* *

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par deux membres du bureau.

Le Président
M. Gérard PAGLIERI



Le Secrétaire
M. Gérard VIAULT





4428396

Dénomination : BABYLONE AVENUE ARCHITECTES
Adresse : 20 boulevard Eugène Deruelle 69003 Lyon -FRANCE-
n° de gestion : 1976B00823
n° d'identification : 307 047 696
n° de dépôt : A2013/030699
Date du dépôt : 19/12/2013

Pièce : Procès-verbal du conseil d'administration



4428396

BABYLONE AVENUE ARCHITECTES
Société Anonyme au capital de 168 840 euros
Siège social : 20, Boulevard Eugène Deruelle
69003 LYON
307 047 696 RCS LYON

Procès-verbal du Conseil d'Administration

L'an 2013, le 21 juin, à 12 heures,

Au Cabinet de Maître LE JARIEL, sis 18 avenue Maréchal de Saxe 69006 LYON,

Les administrateurs de la Société BABYLONE AVENUE ARCHITECTES se sont réunis en Conseil, sur convocation.

SONT PRESENTS OU REPRESENTES ET ONT EMARGE LE REGISTRE DE PRESENCE :

- Monsieur Philippe CANIVET
- Monsieur Guillaume GRANGE
- Monsieur Daniel SCHOEN
- Monsieur Bruno MASSON,
- La S.A.R.L. AA GROUP, dont le siège social est sis 8, rue d'Arcole – 42000 SAINT ETIENNE, représentée par Philippe CANIVET,
- La Société Civile CANIVET MASSON, immatriculée sous le numéro 739 639 034, dont le siège social est sis 81 rue Pont du Gat – 26000 VALENCE.

Le Conseil réunissant ainsi la présence effective de la moitié au moins de l'ensemble des administrateurs en fonction, peut valablement délibérer.

Le Cabinet D.F.P., Commissaire aux Comptes de la Société régulièrement convoqué, représenté par Monsieur Frédéric VELOZZO, est absent excusé.

Monsieur Philippe CANIVET propose de Présider la séance, ce que les administrateurs acceptent à l'unanimité.

Monsieur Guillaume GRANGE assume les fonctions de Secrétaire.

Le Président rappelle que l'ordre du jour porte sur :

- Nomination du Président du Conseil d'administration.

1 – Nomination du Président du Conseil d'administration

Conformément aux dispositions de l'article L.225-47 du Code de commerce, le Conseil d'administration procède à la nomination du Président du Conseil.

Monsieur le Président déclare la discussion ouverte.

Après délibération, et personne ne demandant plus la parole, le Conseil d'Administration, à l'unanimité de ses membres, décide de nommer, en qualité de Président du Conseil d'administration, pour la durée de son mandat d'administrateur :

Monsieur Philippe CANIVET, né le 12 décembre 1968 à Saint-Etienne (42), de nationalité française, demeurant 3 rue Marguerite – 26000 VALENCE.

Monsieur Philippe CANIVET déclare accepter les fonctions qui lui sont confiées, et déclare n'être frappé d'aucune incapacité d'exercice.

Le Conseil d'administration décide que le Président ne percevra pas de rémunération pour l'exercice de ses fonctions.

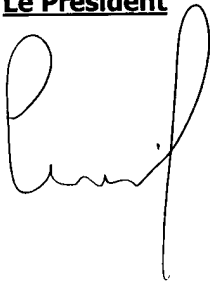
2 – Formalités

Le Conseil d'administration confère tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour accomplir toutes formalités de droit.

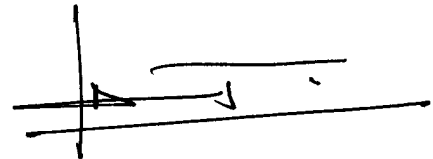
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un administrateur.

Le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'P' followed by a series of loops and a long vertical stroke.

Un administrateur

A handwritten signature in black ink, featuring a vertical line on the left, a horizontal line across the middle, and a series of loops and strokes to the right.



4428397

Dénomination : BABYLONE AVENUE ARCHITECTES
Adresse : 20 boulevard Eugène Deruelle 69003 Lyon -FRANCE-
n° de gestion : 1976B00823
n° d'identification : 307 047 696
n° de dépôt : A2013/030699
Date du dépôt : 19/12/2013

Pièce : Lettre



4428397

CANIVET – MASSON S.C.
81 rue du Pont du Gat
26000 VALENCE
793 369 034 R.C.S. ROMANS

BABYLONE AVENUE ARCHITECTES
Monsieur le Président
Immeuble « Le Britannia » - Hall A
20 boulevard Eugène Deruelle
69003 LYON

Remis en mains propres le 10 juillet 2013

Valence, le 9 juillet 2013

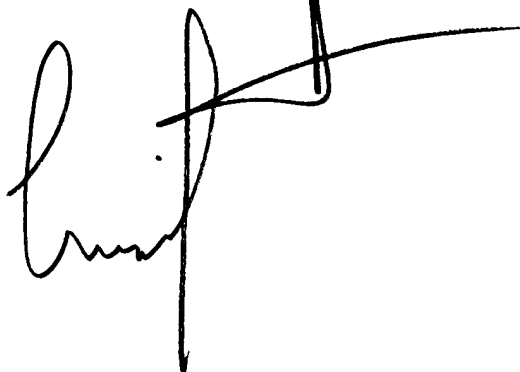
Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer de ma décision de démissionner de mes fonctions d'administrateur de la Société BABYLONE AVENUE ARCHITECTES, auxquelles j'ai été nommé lors de l'Assemblée générale en date du 21 juin 2013.

Ma démission prendra effet à compter du 10 juillet 2013, lors de la réunion du Conseil d'administration de la Société BABYLONE AVENUE.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Pour la Société CANIVET-MASSON,



Bruno MASSON
8 rue Guérentet
42000 SAINT ETIENNE

BABYLONE AVENUE ARCHITECTES
Monsieur le Président
Immeuble « Le Britannia » - Hall A
20 boulevard Eugène Deruelle
69003 LYON

Remis en mains propres le 10 juillet 2013

Saint Etienne, le 9 juillet 2013

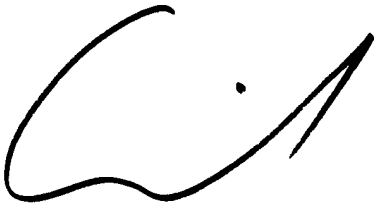
Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer de ma décision de démissionner de mes fonctions d'administrateur de la Société BABYLONE AVENUE ARCHITECTES, auxquelles j'ai été nommé lors de l'Assemblée générale en date du 21 juin 2013.

Ma démission est motivée par l'incompatibilité d'exercice simultané de mes fonctions d'administrateur, en tant que personne physique, avec ma nomination en tant que représentant permanent de la société AA GROUP, administrateur de la Société BABYLONE.

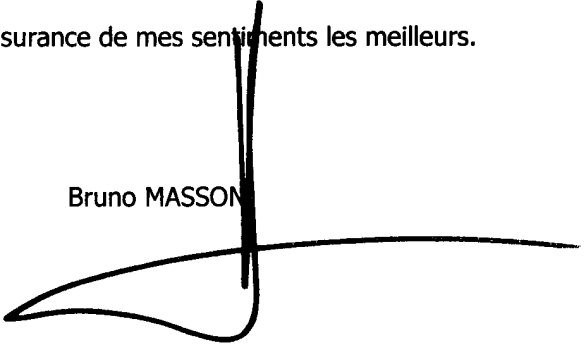
Ma démission prendra effet à compter du 10 juillet 2013, lors de la réunion du Conseil d'administration de la Société BABYLONE AVENUE.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Pour BABYLONE,

Bruno MASSON



AA GROUP
S.A.R.L. au capital de 410 000 euros
Siège social : 8 rue d'Arcole
42000 SAINT ETIENNE
515 302 495 RCS SAINT ETIENNE

BABYLONE AVENUE ARCHITECTES
20, Boulevard Eugène Deruelle - Hall A
69003 LYON

Saint Etienne, le 5 septembre 2013

Monsieur le Président,

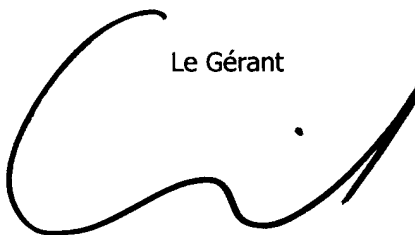
Je viens vers vous, en ma qualité de Gérant de la société AA GROUP.

Comme vous le savez, la société AA GROUP a été nommée membre du Conseil d'administration de la société BABYLONE AVENUE, au terme de l'Assemblée générale en date du 21 juin 2013.

Par la présente, je vous informe que, par décision en date du 21 juin 2013, notre Société a désigné Monsieur Bruno MASSON, né le 27 mars 1969 à Saint Etienne, demeurant 8, rue Gerentet à SAINT ETIENNE (42000), en qualité de représentant permanent de la Société AA GROUP, au Conseil d'administration de la société BABYLONE AVENUE.

Je vous souhaite bonne réception de la présente, et vous laisse le soin de procéder à toutes formalités légales subséquentes.

Le Gérant

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of a large loop on the left and a series of strokes on the right.

CANIVET – MASSON S.C.
81 rue du Pont du Gat
26000 VALENCE
793 369 034 R.C.S. ROMANS

BABYLONE AVENUE ARCHITECTES
Monsieur le Président
Immeuble « Le Britannia » - Hall A
20 boulevard Eugène Deruelle
69003 LYON

Remis en mains propres le 10 juillet 2013

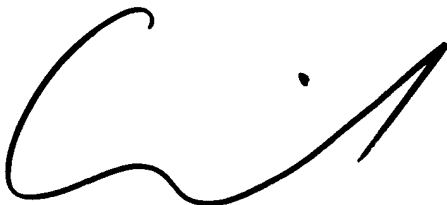
Valence, le 9 juillet 2013

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer de ma décision de démissionner de mes fonctions d'administrateur de la Société BABYLONE AVENUE ARCHITECTES, auxquelles j'ai été nommé lors de l'Assemblée générale en date du 21 juin 2013.

Ma démission prendra effet à compter du 10 juillet 2013, lors de la réunion du Conseil d'administration de la Société BABYLONE AVENUE.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Pour Babylone.

Pour la Société CANIVET-MASSON,

